Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261120-65_2026_2-DE

Saint-Lunaire
VOUS N'AVIEZ JAMAIS VU LA MER
CÔTE D'ÉMERAUDE

Meilleure Petite Ville pour la Biodiversité 2019

Décision relative à la signature d'un contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles pour le restaurant scolaire municipal
ECOLAB

Années 2027-2029

DECISION MUNICIPALE
N° 65-2026

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°123-2026 et son annexe du Conseil Municipal du 27 Juillet 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 100 000,00€ HT ;

Vu l'échéance du contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles pour le restaurant municipal et la nécessité de pratiquer des campagnes de dératisation régulières au niveau du restaurant scolaire,

Vu la proposition commerciale transmise par la société ECOLAB PEST France, sise 10 avenue Aristide Briand, 92200 BAGNEUX ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles pour le restaurant municipal, pour une période de 3 ans, à compter du 01/01/2027 jusqu'au 31/12/2029, avec la société ECOLAB PEST France, sise 10 avenue Aristide Briand, 92200 BAGNEUX ;

ARTICLE 2 : Le montant annuel de la prestation est de 1 383,37 € HT soit 1 660,04 € TTC. Ce montant sera Révisé annuellement.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 19 Novembre 2026

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Mairie : Boulevard Flusson – 35800 SAINT-LUNAIRE
e-mail : mairie@saint-lunaire.fr
Tél : 02 99 46 30 51
Site internet : www.saint-lunaire.fr